

LES EPREUVES D'ANGLAIS (*ECRIT ET ORAL*)

Structure de l'ouvrage

Cet ouvrage est conçu comme un manuel pratique destiné à la préparation de l'épreuve de langue (*anglais*) des concours de la fonction publique, I.R.A., E.N.A. et des Grandes Ecoles.

Il se décompose en quatre parties, chacune ayant un objectif d'apprentissage :

- *partie 1* : traduction
- *partie 2* : compréhension
- *partie 3* : outils linguistiques
- *partie 4* : discussion

Des propositions de corrigés accompagnent chacun des exercices mis à disposition (traduction, compréhension, discussion). Il est cependant important de noter qu'il n'existe pas de corrigé « type » pour la traduction ou la discussion. Le jury acceptera nécessairement des traductions parfois très différentes les unes des autres, mais dont la cohérence linguistique, sémantique ou stylistique amène à donner une bonne note. C'est encore plus vrai avec la discussion : il n'y a pas de règle établie et l'examineur ou le jury se laisseront volontiers porter par un ensemble construit et conduisant à un échange naturel dans la langue choisie.

QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION, QUELQUES CONSEILS ET QUELQUES REGLES A CONNAITRE

L'épreuve de langue vivante étrangère

« L'épreuve de langue vivante étrangère consiste en un entretien de 15 minutes à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues choisies par le candidat au moment de l'inscription au concours avec une préparation de 15 minutes. »

A cette définition de l'épreuve, qui est celle des I.R.A., on peut ajouter une longue liste d'autres définitions ou règles, très variées : épreuve orale, épreuve écrite, obligatoire ou facultative, avec discussion ou traduction ou les deux ou même parfois « les trois », lorsque le thème vient s'ajouter à la version : il n'y a, en vérité, aucune norme pour l'épreuve de langue dans les concours de la fonction publique. Le plus souvent, cependant l'épreuve consistera en une traduction suivie d'une discussion.

On peut cependant noter, comme le jury de l'I.R.A. de Lyon (2012) le spécifie que, compte-tenu de l'hétérogénéité des candidats interrogés (concours externe, interne et troisième concours) et du degré de préparation variable d'un candidat à l'autre, l'examineur aborde toujours l'exercice avec bienveillance. Il ne s'agit pas d'évaluer des candidats à l'agrégation d'anglais, mais des personnes dont l'ambition première est d'intégrer l'administration française ou de bénéficier d'une promotion en son sein par le biais d'un concours.

Le caractère facultatif

Les épreuves de langue (écrites ou orales) sont la plupart du temps facultatives dans les concours. Ce mot, « facultatif », peut être trompeur : certains candidats l'interprètent comme « trivial » ou « facile », à tort. Les jurys de concours sont, en effet, quasiment unanimes dans la rédaction de leurs rapports :

« Certains candidats obtiennent d'excellentes notes, leur permettant d'enregistrer des points supplémentaires précieux pour l'admission », souligne la présidente du jury du concours de bibliothécaire territorial (rapport 2011).

« Au concours interne, la moyenne générale est de 9,77 sur 20. 31 candidats (soit 47% de ceux ayant choisi de passer l'épreuve de langue et 21% de l'ensemble des candidats admissibles) obtiennent une note strictement supérieure à 10,00, leur permettant de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission, » indique le jury des concours d'attaché territorial (session 2012).

« Une différence de 6 points peut décider de l'admission ou au contraire de l'échec ; c'est donc la note obtenue à l'épreuve facultative de langue qui peut faire basculer le résultat. » (Rapport du jury des concours d'accès à l'I.R.A. de Nantes, session 2010).

On comprend dès lors quel est le rôle clef de cette épreuve qui, comme c'est le cas pour les options du baccalauréat, fait souvent le bonheur ou le malheur de ces candidats pour lesquels quelques points feront, bien entendu, toute la différence.

L'anglais est choisi en priorité

Le fait que cette épreuve soit le plus souvent facultative pour les concours internes et le troisième concours ne semble pas, pour autant, rebuter les candidatures (48 % pour les premiers et 65 % pour les seconds en moyenne). On observe ainsi un nombre toujours croissant de candidats aux épreuves de langues. C'est pourtant bien d'une indication trompe-l'oeil dont il s'agit alors : l'épreuve de langue est, en effet, relativement discriminante pour les candidats dont le nombre total de points est proche de la barre d'admission, point sur lequel les rapports de jury des concours insistent bien souvent. Le jury des concours d'accès à l'I.R.A. de Lille (session 2012), pense que « l'épreuve de langues qui est facultative révèle un niveau très hétérogène. L'entretien se déroule entièrement dans la langue choisie et nécessite une bonne maîtrise de l'oral. Un certain nombre de candidats ont mal mesuré cette difficulté et ont manifestement souffert pendant l'épreuve. » Est-ce dû à un niveau trop faible ? A une manque de préparation ? Peut-on se présenter à une telle épreuve en ne « comptant » que sur son niveau intrinsèque, acquis au cours d'une scolarité au

cours de laquelle la langue n'était pas toujours une des priorités? Ce sont là quelques questions qu'il convient de se poser et d'éclairer d'un fait qui ne se dément pas avec les années : la grande majorité, pour ne pas dire « l'écrasante » majorité, des candidats choisissent l'anglais (plus de 80% !).

Une pratique difficile et parfois lointaine

Aux quelques questions déjà soulevées, s'ajoute que la pratique de la langue est souvent très lointaine, principalement pour certains candidats du concours interne qui tentent de récupérer 1 point ou 2 en présentant cette épreuve facultative.

Les examinateurs constatent d'importantes lacunes en vocabulaire qui, souvent, ne permettent pas la compréhension des mots clés et donc du texte en général.

Les résultats sont très hétéroclites. Les langues plus rares sont souvent choisies par les candidats maîtrisant celles-ci (langues maternelles ...). Ainsi, les notes sont souvent bonnes, voire excellentes, et permettent à ces candidats d'engranger des points. Les jurys relèvent très souvent cette situation: "Il est à noter que cette épreuve donne, à ceux qui la passent, une plus-value sensible par rapport aux autres, surtout lorsqu'il s'agit du russe ou de l'allemand", écrit un jury (I.R.A. de Nantes, session 2011).

On constate également qu'il y a un nombre croissant de candidats ayant effectué une partie de leur cursus à l'étranger, généralement dans le cadre d'échanges européens. Ces candidats présentent un niveau de langue très supérieur.

Toutefois, les jurys sont quasi-unanimes pour déclarer que le niveau des candidats est globalement stable.

Pour moi, l'épreuve sera-t-elle facultative ou obligatoire ?

Il est difficile de répondre à une telle question dans un recueil généraliste, tant les situations suivant les concours sont différentes et tant sont nombreux les concours ! Par ailleurs, pour un même concours, il peut y avoir de réelles disparités entre les épreuves passées d'une année sur l'autre...

Au milieu de ce maquis, le candidat saura cependant distinguer quelle est sa propre situation en se reportant aux textes réglementaires à jour que l'on trouve assez facilement sur Internet ou auprès de l'administration concernée. Pour illustrer les différences observées au sein d'un même concours, on peut prendre l'exemple de celui d'attaché territorial qui comporte, dans les trois voies d'accès (externe, interne et 3^{ème} concours), une épreuve orale d'admission de langue étrangère. Cette épreuve a donc lieu dans la langue choisie par le candidat au moment de son inscription, parmi celles limitativement énumérées par le décret fixant la nature des épreuves : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Cette épreuve est obligatoire au concours externe. Elle y est affectée d'un coefficient 1. Elle est par contre facultative au concours interne et au troisième concours : seuls les points excédant la note de 10 sont réglementairement pris en compte et, affectés d'un coefficient 1, sont ajoutés au total des points obtenus pour l'admission.

On peut préciser que pour les I.R.A., l'arrêté du 27 juillet 2012 a prévu, s'agissant du concours externe pour lequel l'épreuve est obligatoire, que la note ne serait prise en compte que dans la limite de 15 points.

PARTIE 1 : Traduction

L'épreuve orale de traduction en français

Le cas de figure le plus fréquent consiste le plus souvent en une épreuve de traduction en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie par le candidat au moment de son inscription, c'est-à-dire une épreuve de version et non de thème (traduction du français vers la langue choisie). Les concours comportant du thème sont très rares (Chancellerie, concours d'entrée à l'E.N.A.).

La plupart du temps, la traduction est suivie d'une discussion, et cette dernière est alors également menée dans la langue étrangère choisie par le candidat.

L'épreuve commence par le tirage au sort d'un texte par le candidat, soit devant le jury qui l'interrogera, soit devant des agents du centre organisateur. Le jury ou les agents du centre organisateur prennent le soin de préciser au candidat, au moment du tirage au sort, le déroulement précis de l'épreuve. Le candidat dispose ensuite d'un temps de préparation de 15 minutes, sans dictionnaire ni autre document que le texte, au terme duquel il vient se présenter auprès du jury pour débiter l'épreuve. L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il n'est généralement pas autorisé à annoter le texte qu'il devra souvent restituer au jury au terme de l'épreuve.

Il n'est pas prévu de second tirage au sort au cas où le premier texte ne conviendrait pas au candidat.

A noter qu'en début d'épreuve, lorsque le candidat arrive devant le jury après sa préparation, un bref temps de présentation réciproque peut avoir lieu, et n'entre pas dans le décompte du temps. Le jury déclenche ensuite le minuteur qui permet de vérifier le respect du temps réglementaire de l'épreuve.

Le candidat est alors invité à lire tout ou partie du texte original, puis à livrer la traduction de tout ou partie du texte. Le jury laisse généralement le candidat traduire sans l'interrompre sauf pour l'aider à poursuivre s'il est en difficulté ou pour mettre fin à une traduction si laborieuse qu'elle ne permettrait pas un temps de conversation suffisant.

Les questions posées ensuite par le jury le sont en langue étrangère. Il peut y avoir au préalable quelques demandes de précisions sur la traduction opérée par le candidat. L'échange porte ensuite sur le thème abordé par le texte en l'élargissant à d'autres questions relatives aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

Le type de texte utilisé

Compte tenu de la durée de l'épreuve, les textes comportent le plus souvent de entre 300 à 400 mots, à l'exception des textes utilisés pour les épreuves d'entrée

à l'E.N.A., qui sont un peu plus longs.

Le niveau d'exigence est relativement élevé aux yeux de la plupart des candidats: en fait, on peut estimer, en l'absence de tout programme réglementaire, que le niveau de langue requis est celui attendu à l'issue des études secondaires pour la langue vivante 1 (LV1) au baccalauréat, niveau B2 du CERCL – cadre européen commun de référence pour les langues. (cf. site du Conseil de l'Europe : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_FR.asp. B2-Niveau Avancé ou Indépendant).

L'acquisition du niveau B2 sous-entend que le candidat peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et inconvénients de différentes possibilités.

Même si ses fonctions futures n'amèneront généralement pas le candidat à utiliser la langue étrangère de façon intensive, les textes proposés doivent présenter un intérêt pour un futur agent de la fonction publique ou un candidat qui veut rejoindre une grande école, dans le domaine de compétence concerné par le concours, et ne pas comporter d'informations périmées. Il s'agit de textes portant sur les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

Ces textes ne doivent pas être excessivement littéraires, en décalage avec la pratique contemporaine de la langue, à l'exception notable de l'agrégation de lettres modernes, pour laquelle un texte littéraire est également proposé pour l'épreuve de langues.

Comment le jury juge-t-il ?

Les jurys adoptent généralement un découpage du temps de l'épreuve comme suit :

Durée :

I - Lecture de tout ou partie du texte : *environ 2min.*

II - Traduction de tout ou partie du texte : *environ 5min.*

III – Discussion :

- Sur le thème abordé par le texte ;
- Sur d'autres questions (en lien avec le thème du texte) relatives aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain. *Environ : 8min.*

Le candidat peut ainsi être évalué à la fois (*cf. note de cadrage concours de bibliothèque territoriale, à titre d'exemple*):

- sur sa capacité à lire distinctement un texte en langue étrangère ;
- sur sa capacité à le comprendre et à le restituer dans un français correct: la traduction d'un texte d'une langue dans une autre requiert une bonne

connaissance non seulement du lexique dans les deux langues, mais aussi des tournures idiomatiques propres à chaque langue. Une bonne maîtrise de la grammaire des deux langues est également nécessaire pour bien traduire un texte. Enfin, une juste perception, au-delà des mots, de l'esprit même du texte, est indispensable à une bonne traduction ;

- sur son aptitude à comprendre les questions posées et à y répondre correctement. Il est attendu du candidat qu'il sache exprimer son point de vue, qu'il ne fasse pas de fautes conduisant à des malentendus, qu'il fasse preuve d'une aisance suffisante dans la langue pour faciliter la discussion et qu'il soit capable de produire un discours clair et cohérent.

En conclusion les jurys apprécieront bien sûr la qualité de la traduction et s'agissant de la conversation, valoriseront

- pour les langues vivantes : la fluidité, la prononciation, l'intonation ;
- pour les langues anciennes : les connaissances grammaticales et lexicales.

Ils seront toutefois fortement sensibles à une omission, un faux sens, un contresens, un non sens qu'ils pénaliseront de façon plus ou moins lourde.

PARTIE 4 : Discussion

Nul en anglais ?

La partie *discussion* est généralement celle qui fait le plus peur aux candidats. Et comment n'en serait-il pas ainsi, alors que les Français ont la réputation d'être nul en anglais ? On aborde là le point qui est certainement le plus important et qu'il convient de creuser avant de poursuivre. Cette réputation repose-t-elle sur une réalité, ou bien est-elle une invention de journalistes en mal de « bons papiers » ? Car au fond, qui a dit que les Français étaient nuls en anglais ? Nul autre que les Français eux-mêmes, le plus souvent, mais sans s'appuyer sur la moindre étude réelle et sérieuse. Pourtant, à force de crier « au loup », le problème ne finirait-il pas par devenir réel ? Ainsi, d'après l'EF EPI (ef.com.fr/epi), la France, qui était placée 23^{ème} sur 54 pays évalués en 2010, avec un niveau « moyen » en anglais, a dégringolé à la 35^{ème} place dans le classement 2013 (sur 58 pays évalués) et est désormais créditée d'un « niveau faible ».

Alors que nous étions dans un état que l'on pouvait qualifier de « *rien de catastrophique* », le Français se persuadait pourtant d'être nul, une croyance véritablement ancrée dans l'inconscient collectif et qui n'aide en rien à évoluer dans le bon sens. Au contraire, cette auto-flagellation des Français est véritablement pesante et nous tire vers le bas.

Le candidat au concours n'échappe pas à cette morosité : pire, cette croyance restera certainement présente même quand son niveau évoluera. Et il s'appuiera le plus souvent sur cette mauvaise capacité collective à maîtriser l'anglais pour

expliquer ses propres difficultés et renoncer presque immédiatement à tenter de progresser. La volonté d'apprendre disparaît alors bien vite et le candidat préfère prétendre à mieux que le fait d'avoir un niveau moyen est compréhensible et suffisant.

Une inégalité dès le primaire

Le problème remonte à très loin, si l'on en croit – là encore – la rumeur publique. « L'enseignement de l'anglais devrait débiter en primaire », entend-on partout. Ceux-là ne savent-ils donc pas qu'un premier apprentissage d'une langue vivante étrangère, souvent l'anglais, est obligatoire à l'école primaire à partir du CP ? Cet enseignement repose sur une approche souvent ludique, qui permet aux enfants de s'approprier quelques mots et expressions avant le collège. Il s'agit d'un apprentissage d'une heure trente par semaine, que les enseignants peuvent répartir comme ils le souhaitent. Si c'est a priori une bonne idée, on entend pourtant souvent dire de la part de ceux qui sont informés de cette pratique qu'« on devrait leur faire commencer l'anglais plus tôt ». Bien entendu, les candidats peuvent toujours avancer que ce qui est valable aujourd'hui pour les petits Français n'existait pas pour eux ; certes, mais quand même, pourquoi encore et toujours s'appuyer sur ce même fatalisme, pour tenter d'expliquer un échec en langues ?

Pour d'autres, ce sont les enseignants qui sont à mettre en cause, ou plutôt, pour les plus courtois, le « manque de formation » : les nouveaux professeurs ont certes été préparés à enseigner l'anglais, mais les plus anciens doivent faire avec cette nouvelle matière qu'ils ne maîtrisent pas forcément très bien. Des formations existent, mais elles ne sont qu'optionnelles. Cela vaut-il le coup de demander à des professeurs d'enseigner une matière où ils tâtonnent ? Certains élèves arrivent donc en sixième avec quelques acquis en anglais, tandis que d'autres n'auront, au mieux, rien appris, au pire, acquis de mauvais mécanismes. En sixième, nous avons donc un public déjà bien hétérogène, ce qui force le professeur d'anglais à tout reprendre de zéro. En soi, ce n'est pas grave, mais s'il faut tout reprendre à zéro, quel est l'intérêt de commencer si tôt ?

De tâtonnements en expériences ratées, les raisons pour expliquer les difficultés en anglais sont donc bien nombreuses et les candidats, déjà surchargés par une préparation très lourde, savent s'en accommoder ou se les approprier pour renoncer à se préparer efficacement.

Peur de l'oral

Pour le sujet qui nous préoccupe, une autre difficulté domine cependant toutes les autres : les Français auraient peur de s'exprimer à l'oral. Et les professeurs d'anglais le savent bien : placés en première ligne, ils sont véritablement confrontés à ce problème. A chaque fois qu'un élève est interrogé à l'oral, des moqueurs ne peuvent s'empêcher de pouffer de rire. L'ensemble des Français cultivent d'ailleurs ce réflexe : quand un homme politique fait une bourde en anglais, les médias s'en donnent à cœur joie et contribuent à cette atmosphère de jugement constant dès qu'il est question de s'exprimer en anglais.

Les candidats à un concours n'échappent donc pas à cette peur du jugement dès qu'ils ont à s'exprimer en anglais. Et cette peur est tellement répandue qu'elle touche même ceux qui n'ont « aucun » problème : tel candidat, qui a étudié l'anglais avec succès pendant toute sa scolarité, qui a même vécu plusieurs mois dans un pays anglophone et va régulièrement en vacances dans des pays où l'anglais est la langue, se trouve envahi, lui aussi, dès qu'il doit parler en anglais devant un Français, par une peur paralysante : la peur d'être jugé, moqué, comme ces élèves qui étaient interrogés en classe et qui n'osaient pas parler devant leurs camarades.

Alors, que dire de ceux qui ne sont pas dans la même situation favorable d'être aussi avancés dans la pratique de l'anglais ?

C'est certainement en grande partie pour cette raison que les Français ont du mal à évoluer parce que, trop occupés à se moquer les uns des autres, à avoir peur d'être jugés lorsqu'ils osent enfin s'exprimer dans cette langue, ils se réfugient plus volontiers dans cette croyance en l'existence d'un groupe particulier qui les met tous au même niveau et qui les rassure un peu : celui des nuls en anglais.

Pour sortir de cette spirale infernale, le candidat au concours doit donc faire preuve d'un peu de pragmatisme, tout autant que de courage, ...reconnaissons-le tout de même... Il va lui falloir affronter l'épreuve orale en anglais avec sérieux et détermination. Il découvrira alors que cette épreuve n'est pas plus insurmontable que les autres.

Une préparation efficace

Le premier enjeu sera donc pour le candidat qui se veut efficace d'être en capacité de commencer sa préparation en amont. Beaucoup auront ajouté l'anglais dans leur concours, parce que l'épreuve est facultative et que seuls les points au-dessus de la moyenne comptent (le plus souvent pour les concours interne et le 3^{ème} concours). Peu convaincus de leurs propres capacités à réussir, ils délaissent alors toute préparation pour arriver le jour de l'épreuve « les mains dans les poches », espérant que le sujet leur sera un peu favorable, c'est-à-dire dans un domaine connu et avec un vocabulaire pas ou peu compliqué.

Une telle préparation n'est évidemment pas constructive.

Pour celles et ceux qui ne veulent pas jouer leur concours à pile ou face, une bonne préparation commencera un an avant le concours et s'organisera en quelques étapes bien définies :

- une prise de connaissances des attentes du jury,
- un état des lieux de ses propres connaissances,
- l'apprentissage des techniques de l'oral,
- l'appropriation du vocabulaire et des expressions qui permettent de répondre aux exigences de l'épreuve.